

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 13 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf et le treize février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 05 février 2019.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 09
Votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – M. JOLLIVET – M. EUVRARD - Mme PEREZ.

Excusés : Mme LEBRAT.

**Mme PIQUEMAL a donné procuration à M. EUVRARD.
M. BOUNIARD a donné procuration à M. JOLLIVET.
Mme GRENIER a donné procuration à M. GAUTHIER.**

Absents : M. RIFFARD - Mme RAMUS.

Mme Amida PEREZ a été élue secrétaire.

Objet : Création d'un emploi dans le cadre du dispositif Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour le service scolaire

Le Maire expose au Conseil Municipal les besoins en personnel pour le remplacement d'agents communaux momentanément indisponibles à l'école maternelle, à l'accueil périscolaire ou à la cantine ainsi que les besoins pour l'entretien des locaux.

Il propose de créer un poste d'Agent Scolaire d'une durée d'un an à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emploi en Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une durée d'un an et une rémunération au SMIC à compter du 1^{er} avril 2019.
- **CHARGE** son Maire de procéder au recrutement de l'agent.
- **PRÉCISE** que l'emploi sera créé pour une durée hebdomadaire de vingt-deux heures par semaine.
- **AUTORISE** son Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les Services de l'État ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 13 février 2019.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 14 février 2019
LE MAIRE,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE
18 FEV. 2019

.../...